

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 mai 2015 à 19 h 34, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le directeur général M. Martin Houde.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-05-392 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 mai 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 20 avril 2015
- 3. Période de questions**
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Fondation du Cégep John-Abbott / Tournoi de golf 2015 / Commandite
 - 4.5 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2015 / Achat de billets et commandite
 - 4.6 Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion / Dîner de fin d'année 2015 / Achat de billets
 - 4.7 L'Ensemble vocal Les Enchanteurs / Spectacle 2015 / Achat de billets
 - 4.8 La Fondation sous les ailes de Saint-Michel Archange / Tournoi de golf 2015 / Aide financière
 - 4.9 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Tournoi de golf 2015 / Commandites
 - 4.10 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Aide financière 2015, 2016 et 2017
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Procès-verbal de correction / Résolution 15-04-337 / PIIA / 3000, boulevard de la Gare / Modification au plan concept d'aménagement / Nouvel accès / Lot 4 865 030 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-09-137 / Modification de la résolution 14-11-1118
 - 5.3 Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Lot 5 443 990 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-220746-1401
 - 5.5 Expropriation / Agrandissement du parc Esther-Blondin / Règlement hors cour / Locataire / TAQ / SAI-M-225026-1405

- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 avril 2015
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Démission / Commis aux prêts régulier
 - 7.2 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2015
 - 7.3 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Moniteurs ou sauveteurs
 - 7.4 Service des travaux publics / Affectation au poste temporaire de contremaître de soutien
 - 7.5 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Coordinatrice en environnement
 - 7.6 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2015 / Groupe 1
 - 7.7 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2015 / Groupe 2
 - 7.8 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Embauche temporaire / Journalière
 - 7.9 Service des travaux publics / Embauches à titre régulier saisonnier / Journaliers
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Club de gymnastique Gymini / Championnats québécois à Chicoutimi / Aide financière
 - 11.2 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Compétition de mi-saison de niveau provincial à Saint-Étienne-de-Lauzon / Aide financière
 - 11.3 Cheerleading Les Citadins / Championnats nationaux à Niagara Falls / Aide financière
 - 11.4 Ringuette les 4 Cités / Championnat canadien à Fort McMurray / Aide financière
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-21 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
 - 15.1 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 / Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2
 - 15.2 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-20 / Services d'une navette pour les piétons et les cyclistes
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 21 avril 2015
 - 16.2 PIIA / 2480, rue Henry-Ford / Agrandissement du bâtiment industriel / Lot 3 354 215 / Zone I2-644 / CCU n° 15-04-39
 - 16.3 PIIA / 192, boulevard Harwood / Modification à l'enseigne sur auvent / Lot 1 545 847 / Zone C2-708 / CCU n° 15-04-40

- 16.4 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2970, route Harwood / Utilisation non agricole / Lot 1 830 774 / Zone A-819 / CCU n° 15-04-41
- 16.5 PIIA / 2905, boulevard de la Gare / Révision / Architecture du bâtiment « D » / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012 / CCU n° 15-04-42
- 16.6 PIIA / 2905, boulevard de la Gare / Modification de l'aire de stationnement / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012 / CCU n° 15-04-43
- 16.7 PIIA / 223, avenue Saint-Charles / Noyau patrimonial du Vieux Dorion / Nouvelle enseigne communautaire sur poteau / Lot 1 546 316 / Zone C2-526 / CCU n° 15-04-44
- 16.8 PIIA / 22400 à 22800, chemin Dumberry / Nouvelles enseignes sur poteau / Lot 2 437 662 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-45
- 16.9 PIIA / 22800, chemin Dumberry, local 108 / Aménagement d'une terrasse extérieure / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-46
- 16.10 PIIA / 22800, chemin Dumberry, local 108 / Nouvelles enseignes au mur / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-47
- 16.11 PIIA / Rue des Nénuphars / Nouveau développement domiciliaire de type multifamilial horizontal / Lots 4 607 729 à 4 607 732 / Zones H3-445 et H3-446 / CCU n° 15-04-48
- 16.12 Dérogation mineure / 22400, chemin Dumberry / Portes de garage sur façade de bâtiment orientée vers une rue / Lot 5 423 846 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-49
- 16.13 PIIA / 22400, chemin Dumberry / Modification du bâtiment par l'ajout de portes / Lot 5 423 846 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-50
- 16.14 CPTAQ / Demande d'autorisation / Chemin du Fief / Aliénation de lot / Lot 1 829 849 / Zone A-903 / CCU n° 15-04-51
- 16.15 PIIA / 33, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelles enseignes à plat / Enseigne sur poteau / Lot 4 991 951 / Zone C3-219 / CCU n° 15-04-53
- 16.16 PIIA / 25, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle enseigne commerciale / Lot 4 865 496 / Zone C3-219 / CCU n° 15-04-54
- 16.17 PIIA / 3061, boulevard de la Gare, local 100 / Nouvelles enseignes / Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU n° 15-04-55
- 16.18 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 101 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 15-04-56
- 16.19 PIIA / 3061, rue du Plateau / Nouvelles enseignes à plat au mur / Modification de l'enseigne sur poteau / Lot 1 673 922 / Zone I3-832 / CCU n° 15-04-57
- 16.20 PIIA / 3061, rue du Plateau / Modification de la couleur des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment et de l'entrepôt / Lot 1 673 922 / Zone I3-832 / CCU n° 15-04-58
- 16.21 Dérogation mineure / 131-133, rue Adèle / Allée d'accès / Lot 1 546 338 / Zone H3-529 / CCU n° 15-04-59

17. Environnement

- 17.1 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-11-52 / Services professionnels / Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-228 / Modification des dispositions / Aménagement des aires de stationnement / Ratio minimal de cases pour les lave-autos
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1623-04 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Coût de réémission des permis d'arrosage
- 18.3 Adoption second projet / Règlement n° 1275-230 / Usage « habitation trifamiliale » / Zone H2-528 / Secteur de la rue des Loisirs
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1694-03 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1699 / Règlement de contrôle intérimaire / Règles particulières d'urbanisme / Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1699 / Règlement de contrôle intérimaire / Règles particulières d'urbanisme / Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.7 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-231 / Normes / Garages en sous-sol / Habitations unifamiliales / Accès des véhicules
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-231 / Normes / Garages en sous-sol / Habitations unifamiliales / Accès des véhicules
- 18.9 Adoption premier projet / Règlement n° 1274-20 / Permis, certificats et régie interne / Contenants de dons caritatifs
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1274-20 / Permis, certificats et régie interne / Contenants de dons caritatifs
- 18.11 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons caritatifs
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons caritatifs
- 18.13 Avis de motion / Règlement n° 1586-03 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1709 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.15 Avis de motion / Règlement n° 1047-02 / Abrogation / Règlement décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule
- 18.16 Avis de motion / Règlement n° 1708 / Règlement fixant le traitement des élus municipaux
- 18.17 Présentation de projet / Règlement n° 1708 / Règlement fixant le traitement des élus municipaux

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-05-393 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 20 avril 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-05-394 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-05-395 Fondation du Cégep John-Abbott / Tournoi de golf 2015 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel de la Fondation du Cégep John-Abbott;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Fondation du Cégep John-Abbott à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 26 mai 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-396 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2015 / Achat de billets et commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au gala organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 20 billets au montant de 200 \$ chacun, incluant les taxes applicables, pour assister au gala de la CCIVS qui se tiendra le 6 mai 2015;

QU'un montant de 5 000 \$ soit versé à la CCIVS à titre de commandite dans le cadre de la tenue de l'événement susdit;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-397 Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion / Dîner de fin d'année 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner de fin d'année du Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 10 billets au montant de 25 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner de fin d'année du Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 20 mai 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-398 L'Ensemble vocal Les Enchanteurs / Spectacle 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert annuel de l'Ensemble vocal Les Enchanteurs;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 10 billets au montant de 25 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour l'un des concerts de l'Ensemble vocal Les Enchanteurs qui se tiendront les 30 et 31 mai 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-399 La Fondation sous les ailes de Saint-Michel Archange / Tournoi de golf 2015 / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel de La Fondation sous les ailes de Saint-Michel Archange;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 200 \$ soit versé à La Fondation sous les ailes de Saint-Michel Archange à titre d'aide financière dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 13 juin 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-400 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Tournoi de golf 2015 / Commandites

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de l'Hôpital du Suroît;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$, soit une commandite « Tertre de départ » de 500 \$ ainsi qu'une commandite « Publicité – Programme » de 500 \$, soit versé à la Fondation de l'Hôpital du Suroît dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 16 septembre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-401 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Aide financière 2015, 2016 et 2017

CONSIDÉRANT la politique révisée du Programme d'accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion adoptée par la résolution 15-03-201;

CONSIDÉRANT que la politique susmentionnée prévoit que, dans le cas où le camp de jour de la Ville de Vaudreuil-Dorion ne représente pas la meilleure solution pour l'enfant, le camp du Centre Notre-Dame-de-Fatima devient une alternative;

CONSIDÉRANT que le Centre Notre-Dame-de-Fatima offre, entre autres, des services de camp et de répit-hébergement favorisant le développement intégral des enfants handicapés en proposant une programmation variée, structurée et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants handicapés résidant sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion pourraient bénéficier des services de cet organisme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versée au Centre Notre-Dame-de-Fatima, pour les années 2015, 2016 et 2017, une aide financière équivalente à 30 % du coût des services spécialisés dispensés aux enfants handicapés résidant sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaitant s'en prévaloir, et ce, pour un montant annuel ne dépassant pas 2 000 \$;

QUE le Centre Notre-Dame-de-Fatima s'engage à réduire le tarif applicable en fonction de l'aide financière versée par la Ville;

ET QUE les paiements soient effectués mensuellement sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-402 Procès-verbal de correction / Résolution 15-04-337 / PIIA / 3000, boulevard de la Gare / Modification au plan concept d'aménagement / Nouvel accès / Lot 4 865 030 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-09-137 / Modification de la résolution 14-11-1118

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 7 avril 2015, la résolution 15-04-337 relative à la modification du plan concept d'aménagement de l'immeuble sis au 3000, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que le numéro de l'acte de servitude de passage publié au Registre foncier du Québec apparaissant à ladite résolution est erroné;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger une résolution affectée d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 17 avril 2015 afin de remplacer, à la résolution 15-04-337, le numéro 17 911 735 par 17 411 735;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction de la résolution 15-04-337 donné par la greffière adjointe le 17 avril 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-403 Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Lot 5 443 990 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-220746-1401

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-135 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 5 443 990;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-220746-1401;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée a déposé une réclamation détaillée en date du 21 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que l'expropriée est finalement disposée à régler la procédure d'expropriation hors cour pour un montant de 132 127,91 \$ à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant dommages troubles et inconvénients, le tout suivant une lettre en date du 16 avril 2015;

CONSIDÉRANT les lettres d'opinion de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, datées respectivement du 15 janvier 2014 et du 14 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le règlement hors cour dans le dossier du TAQ portant le numéro SAI-M-220746-1401 pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de 132 127,91 \$ dont la somme de 67 060 \$ a déjà été versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois le 14 février 2014 en l'instance 760 005500-143;

QUE la Ville s'engage à rembourser le coût relatif à la confection d'un nouveau certificat de localisation sur présentation de pièces justificatives;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement dans ce dossier;

QU'une somme de 65 067,91 \$ soit affectée aux activités d'investissement en provenance du surplus accumulé non affecté pour financer le versement complémentaire prévu au règlement hors cour;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-404 Expropriation / Agrandissement du parc Esther-Blondin / Règlement hors cour / Locataire / TAQ / SAI-M-225026-1405

CONSIDÉRANT la résolution 14-05-524 prévoyant l'acquisition par expropriation des lots 1 675 491, 2 659 889 à 2 659 892 et 2 659 894;

CONSIDÉRANT qu'un immeuble à logements dont l'adresse municipale est 24, rue Léger, se situe sur le lot 2 659 890;

CONSIDÉRANT que le 26 juin 2014, le locataire a été formellement avisé de l'existence des procédures d'expropriation pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT que le locataire exproprié a déposé une réclamation détaillée en date du 17 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que le locataire exproprié est finalement disposé à régler la procédure d'expropriation hors cour pour un montant de 8 335 \$ à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant dommages troubles et inconvénients, le tout suivant une lettre en date du 7 avril 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le règlement hors cour dans le dossier du TAQ portant le numéro SAI-M-225026-1405 pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de 8 335 \$;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement dans ce dossier;

QUE le trésorier soit autorisé, sur demande du greffier, à verser une somme de 8 335 \$ au moment opportun et que cette indemnité soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-405 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 avril 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 10 avril 2015 totalisant un montant de 1 084 279,85 \$.

**15-05-406 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire /
Démission / Commis aux prêts régulier**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Frédéric-Antoine Raymond, commis aux prêts régulier au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, en date du 9 avril 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Frédéric-Antoine Raymond, commis aux prêts régulier au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 2 mai 2015;

QUE la Ville remercie M. Raymond pour son travail au cours de ses deux années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

**15-05-407 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire /
Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2015**

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées le 10 avril 2015 par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Gabrielle Bélanger et de M. Alexandre Bédard-Guay aux postes de journaliers étudiants (préposés aux terrains sportifs et support aux événements) au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 15 avril et le 15 octobre 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe C « Salarié étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-05-408 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire /
Embauches temporaires / Moniteurs ou sauveteurs**

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées le 7 avril 2015 par M^{me} Joëlle Morin, régisseuse aux programmes aquatiques du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Stéphanie Cherrier et de M. Maxime Thouin à titre de moniteur ou sauveteur au sein du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 7 avril et le 1^{er} septembre 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-409 Service des travaux publics / Affectation au poste temporaire de contremaître de soutien

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation salariale de M^{me} Nancy Gervais, conseillère principale en ressources humaines, présentée à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, le 22 avril 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'affectation de M. Jocelyn Grenier, journalier-opérateur-concierge, au poste temporaire de contremaître de soutien pour la période comprise entre le 11 mai et le 11 septembre 2015;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période, M. Grenier bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 – échelon 3, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la Politique salariale RH1-VD-95 ainsi qu'à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-410 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Coordinatrice en environnement

CONSIDÉRANT les besoins au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 avril 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Marianne Blondin à titre de coordinatrice en environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, pour la période comprise entre le 11 mai et le 31 décembre 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 10 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-610-00-150	(Salaires cols blancs – SDAT)	43 200 \$
À :	02-470-00-150	(Salaires cols blancs – environnement)	43 200 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-411 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2015 / Groupe 1

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Gabrielle Hébert et Gabrielle Julien ainsi que de MM. Louis-Patrick Lalonde, Jordan Marion-Gallant, Marc-André Brunet, Philippe Hage-Moussa, Bruno Besner, Maxime Gagné et Olivier Hamelin à titre de journaliers étudiants au sein du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 4 mai 2015, pour une période maximale de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-412 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2015 / Groupe 2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 9 avril 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de MM. Louis-Benoit Dobson, Cédric Roy et Jérémie Labbé à titre de journaliers étudiants au sein du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 4 mai 2015, pour une période maximale de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-413 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Embauche temporaire / Journalière

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, en date du 21 avril 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Mélanie Légaré-Milot au poste de journalière au sein de l'unité – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 28 avril 2015, pour une période minimale de 26 semaines, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-414 Service des travaux publics / Embauches à titre régulier saisonnier / Journaliers

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche régulière déposées par M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, en date du 21 avril 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{mes} Jessica Lavergne et Annick Vachon ainsi que de M. Alexandre Le Grand aux postes de journaliers réguliers saisonniers au sein du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 28 avril 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que ces salariés doivent compléter une période d'essai de 1040 heures régulières de travail et satisfaire aux exigences du poste de journalier régulier saisonnier telles que déterminées lors de l'affichage, notamment, l'obtention d'un permis de conduire classe 3 dans les six mois suivant l'embauche;

QU'il est entendu que sur recommandation favorable du supérieur immédiat à la suite de la période d'essai et de l'obtention du permis de conduire classe 3 dans les délais prescrits, les journaliers pourront être confirmés dans leur poste;

QU'il est entendu que l'adhésion de ces salariés au régime d'assurance collective s'effectue à compter de la date d'embauche à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective de travail ainsi qu'au règlement du régime d'assurance collective;

QUE la date d'ancienneté de ces salariés soit établie à la date d'embauche et que le cumul des heures travaillées en date du 22 avril 2015 constitue l'assise permettant la détermination du rang occupé entre eux :

Nom	Rang
Annick Vachon	1
Jessica Lavergne	2
Alexandre Le Grand	3

QUE le rappel au travail de ces salariés s'effectue selon les modalités prévues à l'article 8.11 de la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{mes} Lavergne et Vachon ainsi qu'à M. Le Grand;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-415 Club de gymnastique Gymini / Championnats québécois à Chicoutimi / Aide financière

CONSIDÉRANT que Jordanne Cloutier, Ariane Ladouceur, Margo Bélanger et Marie-Geneviève Regaudie sont des athlètes d'âge mineur membres du Club de gymnastique Gymini et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'elles ont participé aux championnats québécois de gymnastique qui se sont tenus les 17, 18 et 19 avril 2015 à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$, à raison de 250 \$ par participante, soit versé au Club de gymnastique Gymini à titre d'aide financière pour Jordanne Cloutier, Ariane Ladouceur, Margo Bélanger et Marie-Geneviève Regaudie en vertu de leur participation aux championnats québécois de gymnastique les 17, 18 et 19 avril 2015 à Chicoutimi;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-416 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Compétition de mi-saison de niveau provincial à Saint-Étienne-de-Lauzon / Aide financière

CONSIDÉRANT que Emily Krispis est une athlète d'âge mineur membre du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'elle a participé à la compétition de mi-saison de niveau provincial du Défi A qui s'est tenue les 10 et 11 janvier 2015 à Saint-Étienne de Lauzon;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 250 \$ soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour Emily Krispis en vertu de sa participation à la compétition de mi-saison de niveau provincial du Défi A les 10 et 11 janvier 2015 à Saint-Étienne-de-Lauzon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-417 Cheerleading Les Citadins / Championnats nationaux à Niagara Falls / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre de la participation des deux équipes de cheerleading du programme Les Citadins aux championnats nationaux qui se sont tenus les 9, 10 et 11 avril 2015 à Niagara Falls;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le montant de l'aide financière afin de tenir compte du nombre élevé de participantes;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière au profit des participantes résidant à Vaudreuil-Dorion faisant partie des équipes de cheerleading Les Citadins ayant participé aux championnats nationaux les 9, 10 et 11 avril 2015 à Niagara Falls;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-418 Ringuette les 4 Cités / Championnat canadien à Fort McMurray / Aide financière

CONSIDÉRANT que Savannah et Holly Désirée Corcoran sont des athlètes d'âge mineur membres de l'association Ringuette les 4 Cités et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'elles ont participé au championnat canadien de ringuette qui s'est tenu du 28 mars au 4 avril 2015 à Fort McMurray en Alberta;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$, à raison de 500 \$ par participante, soit versé à Ringuette les 4 Cités à titre d'aide financière pour Savannah et Holly Désirée Corcoran en vertu de leur participation au championnat canadien de ringuette du 28 mars au 4 avril 2015 à Fort McMurray en Alberta;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-419 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-21 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 15 avril 2015, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-15-21 à l'égard de la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le parc Vivaldi;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

15-05-420 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 / Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement du parc de la Paix (phase 2) – appel d'offres n° 401-110-14-24 » totalisant un crédit de 770 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

15-05-421 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-20 / Services d'une navette pour les piétons et les cyclistes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services d'une navette pour les piétons et les cyclistes, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 avril 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que les représentants de l'entrepreneur Excavation Loiselle inc. ont confirmé, à la suite de l'ouverture des soumissions, que les accès pour les piétons et les cyclistes sur le viaduc en direction nord seront utilisables tout au long des travaux, et ce, jusqu'à leur complétion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-15-20.

« ADOPTÉE »

15-05-422 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 21 avril 2015

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 21 avril 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-423 PIIA / 2480, rue Henry-Ford / Agrandissement du bâtiment industriel / Lot 3 354 215 / Zone I2-644 / CCU n° 15-04-39

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-39 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2480, rue Henry-Ford, le projet d'agrandissement du bâtiment industriel, le tout tel que présenté aux plans projet (dossier 2156-15) préparés par Massicotte Dignard architectes en date du 23 mars 2015, ainsi qu'au plan d'implantation projetée (dossier T15037-1-6 - minute 14 578) préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 30 mars 2015, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- qu'un plan de l'agrandissement de l'aire de stationnement soit soumis à la division – Technique pour approbation;
- que la plantation d'arbres, à raison d'un arbre par 10 mètres linéaires, soit complétée en cour avant donnant sur la rue Henry-Ford, et ce, tel que requis à l'article 2.2.17.3.4 du Règlement de zonage n° 1275;
- que le conteneur à déchets soit intégré au bâtiment et aménagé, tel que requis à l'article 3.2.30 du Règlement de zonage n° 1275, et ce, avec un enclos construit avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal;

- que les manœuvres des camions se fassent strictement sur la propriété privée;
- que les plans, rapports et autres informations concernant la zone de glissement de terrain ainsi que les documents obligatoires pour l'obtention du permis de construction sont requis en vertu des articles 3.2.3.4 et 3.2.3.14 du Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction.

« ADOPTÉE »

15-05-424 PIIA / 192, boulevard Harwood / Modification à l'enseigne sur auvent / Lot 1 545 847 / Zone C2-708 / CCU n° 15-04-40

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-40 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 192, boulevard Harwood, le projet d'affichage tel que proposé au plan image préparé par M^{me} Jessica Loritz en date du 18 mars 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-425 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2970, route Harwood / Utilisation non agricole / Lot 1 830 774 / Zone A-819 / CCU n° 15-04-41

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-41 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie les requérants auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans leur demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole (restaurant et service de traiteur) du lot 1 830 774, le tout conditionnellement à la conformité du projet relativement à la sécurité incendie ainsi que la sécurité relative aux issues.

« ADOPTÉE »

15-05-426 PIIA / 2905, boulevard de la Gare / Révision / Architecture du bâtiment « D » / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012 / CCU n° 15-04-42

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-42 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2905, boulevard de la Gare, le projet de construction du bâtiment « D », le tout tel que montré au plan d'ensemble et perspective AP-01, dossier n° F00146A, préparé par la firme Fahey et associés en date du 23 et 25 mars 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-427 PIIA / 2905, boulevard de la Gare / Modification de l'aire de stationnement / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012 / CCU n° 15-04-43

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-43 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2905, boulevard de la Gare, la modification de l'aire de stationnement, le tout tel que montré au plan SP-90, dossier F00146-001, préparé par la firme Fahey et associés en date du 10 avril 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-428 PIIA / 223, avenue Saint-Charles / Noyau patrimonial du Vieux Dorion / Nouvelle enseigne communautaire sur poteau / Lot 1 546 316 / Zone C2-526 / CCU n° 15-04-44

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-44 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 223, avenue Saint-Charles, le projet d'affichage tel que montré au plan n° bcf-2103 préparé par Latreille Enseignes en date du 30 mars 2015;

ET QUE toute enseigne subséquente sur panneau distinct devra faire l'objet d'un certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

15-05-429 PIIA / 22400 à 22800, chemin Dumberry / Nouvelles enseignes sur poteau / Lot 2 437 662 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-45

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-45 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275, les enseignes communautaires sur poteau ne peuvent identifier que le nom du centre commercial ainsi que les établissements qu'il contient;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 22400 à 22800, chemin Dumberry, l'installation de deux enseignes sur poteau, car le plan proposé ne respecte pas le Règlement de zonage n° 1275 relativement à leur message.

« ADOPTÉE »

15-05-430 PIIA / 22800, chemin Dumberry, local 108 / Aménagement d'une terrasse extérieure / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-46

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-46 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'étant donné la modification de l'emplacement de l'espace locatif, les plans d'aménagement soumis ne reflètent pas le nouvel espace qui devra être occupé;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, local 108, la demande d'aménagement d'une terrasse extérieure puisque le rendu visuel des plans d'aménagement soumis ne concorde pas avec la réalité.

« ADOPTÉE »

15-05-431 PIIA / 22800, chemin Dumberry, local 108 / Nouvelles enseignes au mur / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-47

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-47 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 15-05-430;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, local 108, la demande de nouvelles enseignes au mur puisque le rendu visuel de ce projet d'affichage ne concorde pas avec la réalité.

« ADOPTÉE »

15-05-432 PIIA / Rue des Nénuphars / Nouveau développement domiciliaire de type multifamilial horizontal / Lots 4 607 729 à 4 607 732 / Zones H3-445 et H3-446 / CCU n° 15-04-48

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-48 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard des immeubles sis au 871-889, 899-917, 927-945, 848-862, 872-890, 900-918 et 928-946, rue des Nénuphars, le projet de développement domiciliaire de type multifamilial horizontal, le tout tel que montré au document de présentation préparé par AECOM comprenant une esquisse d'implantation couleur, un plan image daté du 1^{er} avril 2015, une esquisse d'implantation datée du 18 février 2015 ainsi que des perspectives 3D couleur (vues n° 1 et n° 4) reçues par courriel le 1^{er} avril 2015, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que le plan de génie civil ainsi que la gestion des eaux pluviales doivent être conformes aux politiques de la Ville applicables en la matière;
- que les espaces pour la cueillette des ordures et du recyclage doivent respecter le Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles et les contenants semi-enfouis devront être dissimulés de la voie publique par un écran de verdure;
- que les habitations doivent respecter le Code national du bâtiment 1995 ainsi que le Code de plomberie du Québec;
- que le projet doit être approuvé par le Service de sécurité incendie;
- qu'un plan d'aménagement paysager détaillé préparé par un architecte-paysagiste et comprenant, entre autres, les essences, le calibre et les distances de plantation, doit être déposé, et ce, pour l'ensemble des végétaux.

« ADOPTÉE »

15-05-433 Dérogation mineure / 22400, chemin Dumberry / Portes de garage sur façade de bâtiment orientée vers une rue / Lot 5 423 846 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-49

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Costco Wholesale Canada Ltd;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-49 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 avril 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22400, chemin Dumberry;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22400, chemin Dumberry, afin d'autoriser cinq portes de garage sur une façade de bâtiment orientée vers une rue, et ce, en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit.

« ADOPTÉE »

15-05-434 PIIA / 22400, chemin Dumberry / Modification du bâtiment par l'ajout de portes / Lot 5 423 846 / Zone C3-123 / CCU n° 15-04-50

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-50 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 22400, chemin Dumberry, la modification du bâtiment par l'ajout de trois portes, mais que l'ajout de la 5^e porte de garage est toutefois conditionnel à l'acceptation de la demande de dérogation mineure visant le même immeuble.

« ADOPTÉE »

15-05-435 CPTAQ / Demande d'autorisation / Chemin du Fief / Aliénation de lot / Lot 1 829 849 / Zone A-903 / CCU n° 15-04-51

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-51 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie les requérants auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans leur demande pour l'aliénation du lot 1 829 849.

« ADOPTÉE »

15-05-436 PIIA / 33, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelles enseignes à plat / Enseigne sur poteau / Lot 4 991 951 / Zone C3-219 / CCU n° 15-04-53

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-53 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 33, boulevard de la Cité-des-Jeunes, l'installation de l'enseigne localisée sur le mur au-dessus de l'entrée principale, l'installation de l'enseigne localisée sur le mur de façade donnant sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes ainsi que l'installation de l'enseigne sur poteau, le tout tel que montré aux plans concept, feuillets 1/8 à 8/8, dessinés par M^{me} Christine Couturier de Enseignes Pattison, dernière révision en date du 26 mars 2015;

ET QUE l'acceptation de l'enseigne installée sur le mur est du bâtiment soit toutefois conditionnelle à l'obtention d'une dérogation mineure pour la localisation de l'enseigne ne respectant pas l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

15-05-437 PIIA / 25, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle enseigne commerciale / Lot 4 865 496 / Zone C3-219 / CCU n° 15-04-54

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-54 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 25, boulevard de la Cité-des-Jeunes, la première proposition de la requérante qui consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale sur la marquise décorative, le tout tel que montré aux photos montages préparées par Solution média en date du 20 mars 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-438 PIIA / 3061, boulevard de la Gare, local 100 / Nouvelles enseignes / Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU n° 15-04-55

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-55 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3061, boulevard de la Gare, local 100, le projet d'affichage tel que montré au dossier MM-14246, feuillets A100, C01 et C02, préparé par M. Georges Asselin, architecte, en date du 20 mars 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-439 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 101 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 15-04-56

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-56 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1.3.4 b) du Règlement n° 1277 sur les PIIA, les enseignes, lorsque situées sur un même site, doivent s'harmoniser avec l'ensemble des enseignes présentes sur le bâtiment quant à leur couleur, éclairage et design;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 980, avenue Saint-Charles, local 101, la nouvelle enseigne au mur telle que montrée au plan préparé par SB Design, en date du 23 mars 2015, puisque le design de cette dernière, particulièrement l'épaisseur du boîtier, ne s'harmonise pas avec l'ensemble des enseignes présentes sur le bâtiment.

« ADOPTÉE »

15-05-440 PIIA / 3061, rue du Plateau / Nouvelles enseignes à plat au mur / Modification de l'enseigne sur poteau / Lot 1 673 922 / Zone I3-832 / CCU n° 15-04-57

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-57 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3061, rue du Plateau, l'installation de deux nouvelles enseignes aux murs et la modification de l'enseigne sur poteau, le tout tel que montré au plan préparé par Enseignes Pattison, projet JMC-22577C, en date du 20 mars 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-441 PIIA / 3061, rue du Plateau / Modification de la couleur des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment et de l'entrepôt / Lot 1 673 922 / Zone I3-832 / CCU n° 15-04-58

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3061, rue du Plateau, la modification de la couleur des matériaux du revêtement extérieur du bâtiment et de l'entrepôt, le tout tel que montré au plan préparé par Enseignes Pattison, projet JMC-22577C, en date du 20 mars 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-442 Dérogation mineure / 131-133, rue Adèle / Allée d'accès / Lot 1 546 338 / Zone H3-529 / CCU n° 15-04-59

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Sonia Desmarais;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-04-59 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 avril 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 131-133, rue Adèle;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 131-133, rue Adèle, afin d'autoriser une allée d'accès d'une largeur de 3,69 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une largeur minimale de 5 mètres.

« ADOPTÉE »

15-05-443 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-11-52 / Services professionnels / Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche

CONSIDÉRANT que le plan de gestion, de conservation et de compensation des milieux naturels déposé par la Ville de Vaudreuil-Dorion au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le 16 décembre 2014, prévoit la caractérisation de plusieurs milieux naturels présents sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC, dans sa correspondance datée du 30 avril 2015, demande à la Ville de procéder à des inventaires couvrant la totalité des milieux naturels présents sur le territoire permettant ainsi d'avoir une meilleure connaissance de la zone blanche et également d'être en mesure d'élaborer un plan de conservation plus complet pour cette zone;

CONSIDÉRANT que treize lots ou partie de lots non construits représentant une superficie approximative de 83 hectares dans ladite zone n'ont pas encore faits l'objet de caractérisation et que la Ville ne possède aucune information sur leur potentiel écologique;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée à cet effet par Groupe DDM;

CONSIDÉRANT que la préparation de cette caractérisation additionnelle est accessoire et complémentaire aux études déjà réalisées dans le cadre du contrat accordé à Groupe DDM en vertu de la résolution 12-02-123 et qu'elle ne peut être effectuée par une autre firme;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de services professionnels relié au projet « Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche – appel d'offres n° 401-110-11-52 » totalisant un montant de 30 032 \$, taxes applicables non comprises;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-610-00-411	(Honoraires professionnels)	7 805 \$
À :	02-470-00-411	(Honoraires professionnels)	7 805 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-05-444 Adoption / Règlement n° 1275-228 / Modification des dispositions / Aménagement des aires de stationnement / Ratio minimal de cases pour les lave-autos

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 avril 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-228 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 avril 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 avril 2015 un second projet de règlement différent du premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-228 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-228 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier des dispositions concernant l'aménagement des aires de stationnement ainsi que le ratio minimal de cases pour les lave-autos ».

« ADOPTÉE »

15-05-445 Adoption / Règlement n° 1623-04 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Coût de réémission des permis d'arrosage

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1623-04 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1623-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable n° 1623 afin de prévoir le coût de réémission des permis d'arrosage ».

« ADOPTÉE »

15-05-446 Adoption second projet / Règlement n° 1275-230 / Usage « habitation trifamiliale » / Zone H2-528 / Secteur de la rue des Loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 avril 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-230 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mai 2015 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-230 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone H2-528 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

15-05-447 Avis de motion / Règlement n° 1694-03 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

15-05-448 Adoption de projet / Règlement n° 1699 / Règlement de contrôle intérimaire / Règles particulières d'urbanisme / Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1699 intitulé :

« Règlement de contrôle intérimaire instaurant des règles particulières d'urbanisme sur le territoire couvert par le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 mai 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-05-449 Avis de motion / Règlement n° 1699 / Règlement de contrôle intérimaire / Règles particulières d'urbanisme / Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement de contrôle intérimaire instaurant des règles particulières d'urbanisme sur le territoire couvert par le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière.

15-05-450 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-231 / Normes / Garages en sous-sol / Habitations unifamiliales / Accès des véhicules

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-231 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre et établir des normes pour les garages en sous-sol d'habitations unifamiliales et pour l'accès des véhicules à ceux-ci »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 mai 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-05-451 Avis de motion / Règlement n° 1275-231 / Normes / Garages en sous-sol / Habitations unifamiliales / Accès des véhicules

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre et établir des normes pour les garages en sous-sol d'habitations unifamiliales et pour l'accès des véhicules à ceux-ci.

15-05-452 Adoption premier projet / Règlement n° 1274-20 / Permis, certificats et régie interne / Contenants de dons caritatifs

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1274-20 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 mai 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-05-453 Avis de motion / Règlement n° 1274-20 / Permis, certificats et régie interne / Contenants de dons caritatifs

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs.

15-05-454 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons caritatifs

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-229 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 mai 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-05-455 Avis de motion / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons caritatifs

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs.

15-05-456 Avis de motion / Règlement n° 1586-03 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles n° 1586.

15-05-457 Avis de motion / Règlement n° 1709 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

15-05-458 Avis de motion / Règlement n° 1047-02 / Abrogation / Règlement décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement abrogeant le Règlement décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule n° 1047.

15-05-459 Avis de motion / Règlement n° 1708 / Règlement fixant le traitement des élus municipaux

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement fixant le traitement des élus municipaux.

15-05-460 Présentation de projet / Règlement n° 1708 / Règlement fixant le traitement des élus municipaux

Le conseiller M. Régnald Gabriele présente le projet de règlement n° 1708 intitulé « Règlement fixant le traitement des élus municipaux », le tout conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001).

15-05-461 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue d'un lave-auto au 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le 30 mai 2015;
- Mise en place d'affiches temporaires annonçant le Festival de cirque 2015;
- Tournage extérieur d'un court-métrage à l'intersection de la rue Jean-Lesage et de la montée Cadieux le 18 avril 2015;
- Tenue d'une vente de garage et d'un lave-auto au 90, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le 2 mai 2015;
- Mise en place d'affiches temporaires promouvant la collecte de sang Hema-Québec le 22 avril 2015;
- Tolérance pour l'utilisation de l'immeuble sis au 90, boulevard de la Cité-des-Jeunes, à des fins éducatives jusqu'au 30 juin 2016;
- Tenue de la Marche Bourassa Boyer et du Rendez-vous Vélo le 3 mai 2015.

« ADOPTÉE »

15-05-462 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-05-463 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-05-464 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 36 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe